

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Date de convocation

27/11/2025

Procuration(s) :

Aucune

Date d'affichage

27/11/2025

Etaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Etaient excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-63

Objet : Admission en non-valeur

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU L'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDÉRANT la liste des créances en non-valeur présentée par le comptable public du SCG de Niort,

CONSIDÉRANT sa demande d'admission en non-valeur de la créance n'ayant pas pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public demande d'admettre en non-valeur tout ou partie des dépenses suivantes :

EXERCICE	PIÈCE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-963-1	6541	5,83
2024	T-934-1	6541	4,00
2024	T-964-1	6541	12,48
2016	T-701300000353-1	6541	20,00
2016	T-701300000529-1	6541	37,80
2016	T-701300000284-1	6541	42,43
2016	T-701300000681-1	6541	66,60
2016	T-701300000839-1	6541	84,60
2016	T-701300000415-1	6541	86,40
			360,14

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'admission en non-valeur d'un montant de 5.83 € relatif à l'exercice budgétaire 2023.
 - DECIDE DE REJETER les admissions en non-valeurs pour un montant de 354.31 € relatives aux exercices budgétaires de 2016 et 2024.
 - INSCRIT les crédits nécessaires au compte budgétaire 6541.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents obligatoires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 1
Le Maire,
Jean-François SALANON

La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine

